

Editorial

Patrick Roumagnac - Secrétaire Général

Congrès de Rouen
**Egale dignité,
égalité de
traitement pour
tous les
inspecteurs**

Vous vous êtes très largement prononcés en faveur du rapport d'activité qui vous était soumis et je vous en remercie au nom du Bureau national sortant. Cette reconnaissance du travail accompli au cours des deux dernières années nous a fait « chaud au cœur » même si nous restons tous persuadés que bien du chemin reste à accomplir et que nous ne pouvons en aucune manière nous satisfaire de ce que nous avons obtenu.

Nous n'oublions pas non plus que bon nombre de syndiqués ont de bonnes raisons de ne pas être satisfaits : nos collègues retraités sont toujours en attente d'une reconnaissance de leur engagement professionnel, ceux d'entre nous qui sont bloqués depuis plus de trois ans au dernier échelon de la classe normale sont amers depuis l'engagement ministériel non tenu de la création du 10^{ème} échelon... Plus généralement, tous les inspecteurs pensent aujourd'hui que leur niveau de rémunération n'est pas à la hauteur des responsabilités qui sont les leurs.

Vos représentants au congrès ont été clairs : le syndicat doit poursuivre, et même amplifier, le combat pour que cessent les injustices actuelles. C'est un discours de fermeté qui a largement prévalu au cours des débats ; il a débouché sur des motions qui ne présentent aucune ambiguïté et qui engagent le nouveau Bureau national à faire preuve de la plus grande fermeté dans ses échanges avec le ministère.

Une fois encore le SI.EN-UNSA Education est porteur des aspirations de la grande majorité des inspecteurs. Nous devons faire entendre ces demandes majoritaires et nous positionner clairement pour exiger du ministère que se concrétisent enfin les engagements pris par le passé.

Les objectifs sont fixés : seule la mobilisation déterminée de tous les syndiqués permettra de les atteindre.

Vie syndicale

Agenda

7 février

* MEN / Comité Technique Paritaire Ministériel
(P. ROUMAGNAC)

15 février

* MEN / Audience auprès de M. HUSSENET (M.-P. COLLET - Fr. GROSBRAS - P. ROUMAGNAC - D. GAUCHON - J.-Cl. QUEMIN)

28 février

* UNSA / Réunion sur l'ARTT (Fr. GROSBRAS)

1er mars

* Réunion de la section académique de PARIS (M.-P. COLLET)
* Réunion de la section académique de CLERMONT-FERRAND (P. ROUMAGNAC)

6 et 7 mars Bureau National

7 mars

* UNESCO / Clôture de la conférence mondiale sur « Violences à l'école et politiques publiques » (Jean-Pierre BERGHEAUD, IEN/ET CRÉTEIL y représentait le SI.EN)

8 mars

* Conseil Supérieur de l'Education (D. GAUCHON)

9 mars

* MEN / Audience fédérale sur « *Formation tout au long de la vie* » (Participation de Xavier LAMY, IEN / FC Poitiers, au titre du SI.EN)
* Réunion de la section académique de LILLE (R. HASIAK - J.-M. PETIT)

13 mars

* Réunion de la section académique de BORDEAUX (D. GAUCHON - B. LESPES)

15 mars

* UNSA Education / 1ère réunion de réflexion et de coordination sur l'application des circulaires relatives à la promotion de la santé en faveur des élèves (A. CADEZ)

20 mars

* Centre de Recherches fédéral / Réunion du groupe de travail « La loi d'orientation 10 ans après » (P. ROUMAGNAC)

21 mars

* Réunion de la section académique de RENNES (P. ROUMAGNAC)

28 mars

* MEN / Rencontre avec le ministre J. LANG (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
* Réunion de la section académique de ROUEN (J. BILAK - M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
* Bureau National

29 et 30 mars ROUEN / Congrès du SI.EN

4 avril

* MEN / DPATE / Groupe de travail relatif aux Missions des corps d'inspection (J. BILAK - M.-P. COLLET - Fr. GROSBRAS - D. GAUCHON - G. GRARE - A. MARIE - P. ROUMAGNAC)
* DPATE / Groupe de travail sur la liste d'aptitude IA-IPR, le mouvement 2001 et le décret statutaire (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)

5 avril

* MAE / CCPM N° 6 : examen des candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude IEN 2001

19 avril

* MEN / Audience auprès M. HUSSENET (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - J.-Cl. QUEMIN - P. ROUMAGNAC)

24 avril

* MEN / Commission spécialisée « Ecoles » du CSE / Langues et cultures régionales (D. GAUCHON)

25 avril

* Réunion de la section académique de PARIS (M.-P. COLLET)

Site Internet

Le site internet www.fen.fr/sien est devenu le moyen privilégié pour disposer en permanence et en temps réel d'une information syndicale complète mise à jour quotidiennement. Il permet notamment de participer à la réflexion syndicale sur des projets de textes qui nous sont communiqués pour avis (exemple des langues régionales) ou d'avoir connaissance très rapidement d'informations diverses (postes vacants, résultats du mouvement, etc...), mais aussi de mettre en place des formes nouvelles d'action, comme l'envoi massif par courrier électronique d'une lettre au ministre, démarche qui a contribué sans doute à la rencontre du 28 mars avec J. LANG.

L'exploitation de cet outil de communication nous a conduit à espacer un peu la publication du bulletin qui continuera bien sûr à contenir l'essentiel des informations

L'inspection n° 74

Directeur de la publication : **Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S** ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **Unsa Education**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN-Unsa - 23 Rue Lalande - 75014 PARIS Tél : 01 43 22 68 19

Sommaire

Rencontre avec le ministre	page 3
Retraités	page 4
Audience avec M. Husenet	page 5
Compte rendu du Congrès	pages 6 - 13
Concours IEN 2001	page 14
Formation tout au long de la vie	page 15
Hommages	page 16

Rencontre avec le ministre Jack LANG - 28 mars 2001

Une délégation composée de Patrick ROUMAGNAC, Marie-Paule COLLET et Daniel GAUCHON a rencontré mercredi 28 mars le ministre Jack LANG en présence d'André HUSSENET, directeur adjoint du cabinet et de Jean-Pierre PRESSAC, représentant de la DPATE.

Patrick ROUMAGNAC a rappelé au ministre nos attentes, notre conception de l'évolution du système éducatif et notre volonté réformatrice en opposition avec le conservatisme d'autres syndicats d'inspecteurs.

Il a insisté sur l'évolution engagée depuis la mise en œuvre du statut de 1990, avec la perspective - affirmée dès 1993 par J. LANG - d'aller vers un corps unique d'inspection et le projet ministériel de création d'un seul corps d'inspection proposé en mai 2000.

Le ministre a indiqué qu'il ne reniait pas ses engagements de 1993 et qu'il reconnaissait que nos arguments étaient de bon sens, mais qu'il ne pouvait pas actuellement s'engager à mettre en œuvre des mesures dont les incidences financières devraient nécessairement être soumises aux arbitrages budgétaires dans le cadre de la préparation de la loi de Finances 2002.

Il nous a assuré qu'il défendrait le principe d'une nouvelle étape dans le rapprochement des corps d'inspection, en confiant à André HUSSENET la mission de rechercher la forme la plus adaptée à cette nouvelle étape, avec pour échéance

la fin du mois d'avril, date des premières propositions budgétaires.

Une réunion de travail avec André HUSSENET a été fixée au 19 avril.

Daniel GAUCHON



Quelques jours après l'appel à la mobilisation des inspecteurs et à la veille du Congrès, le ministre Jack LANG a reçu une délégation du SI.EN le mercredi 28 mars.

Retraités

Le SI.EN saisit le médiateur de l'Education nationale

12 février 2001

à Monsieur Jacky SIMON
Médiateur de l'Education Nationale
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Médiateur,

De nombreux collègues inspecteurs de l'Education nationale sont partis, ou partent encore à la retraite avec un sentiment d'injustice flagrant. En effet, ceux d'entre eux qui n'ont pu accéder à la hors-classe en temps utile (et, pour certains, c'eût été bien difficile puisque ce grade n'existait pas), la pension de retraite est calculée sur la base d'un indice inférieur à l'indice sommital des corps d'enseignants dont ils avaient l'inspection en charge.

Cette situation peut paraître incroyable, elle est surtout ressentie comme intolérable par ceux qui la vivent et ne comprennent pas comment l'Education nationale peut les encenser en leur attribuant parfois les plus hauts honneurs académiques, et, en même temps, les mépriser en refusant obstinément d'entendre leur légitime désir de reconnaissance.

Depuis la mise en place du statut de 1990, les retraités ont le sentiment d'être les éternels oubliés. Notre organisation syndicale a tenté d'intercéder en leur faveur à de nombreuses reprises, mais n'a jamais été entendue jusqu'alors.

C'est pour cette raison que nous nous adressons à vous pour vous demander de bien vouloir recevoir une délégation de notre syndicat, principalement composée de retraités qui voudraient solliciter vos avis et, si vous estimez, comme nous l'espérons, que leur requête est recevable, votre soutien.

Vous remerciant par avance de bien vouloir me tenir informé de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Médiateur, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Patrick ROUMAGNAC
Secrétaire Général du SI.EN

Qu'il soit clair et bien établi que nous ne nous plaçons pas au plan des personnes mais par rapport à l'ensemble de notre corps pour que le SI.EN « globalise le problème des actifs et des retraités » selon les termes rappelés dans les bulletins n° 73, p.11 et n° 73 bis, p. 4, opportunément diffusés.

En effet, toutes les réponses données par les ministres aux questions écrites respectent la même stratégie : on met en avant les mesures de revalorisation de la fonction enseignante et en particulier des personnels d'inspection « puisque le montant des mesures spécifiques qui leur sont consacrées... représente 75 millions de francs... De plus, le gouvernement a choisi de faire porter son effort principal sur des mesures d'amélioration des débuts et des perspectives de carrière des personnels ». (Lettre du 18 avril 1991, Cabinet Jospin). Et la création d'une hors-classe écarte les retraités des avantages accordés aux actifs.

Toutes les interventions des parlementaires ou des élus ont reçu systématiquement la même réponse stéréotypée. Actuellement, les réponses sont de même nature, elles occultent le problème des retraités en soulignant les avantages offerts par la hors-classe et l'accès à l'échelle A.

Pour bon nombre de collègues, cette perspective tient du mirage et on assiste à un écartèlement du corps entre les collègues de la classe normale qui n'atteindront pas l'échelon fonctionnel et les collègues promus IA/IPR.

Par des procédures réglementaires qui, habilement, affectent notre statut, les retraités se trouvent écartés des mesures prises en faveur des actifs. Les conséquences sont ressenties comme une injustice inacceptable, « *un défi au principe de péréquation et aux conquêtes syndicales antérieures* » (cf. lettre de Jean Buisson à Michel Marucelli, 24 janvier 1995).

Cette situation fait apparaître de manière criante la nécessité primordiale de maintenir l'intégrité du corps des inspecteurs de l'Education nationale :

- en recherchant la cohérence dans la gestion du corps gangrené par la confusion généralisée des situations, source de divisions internes ;

Audience au ministère - 19 avril 2001

- en établissant de manière impérative la parité actifs/retraités par référence au Code des pensions et à la notion de « *traitement continué* » ;

- en dénonçant sans relâche les décisions arbitraires qui pénalisent les collègues retraités dont on sait bien que leurs moyens d'action sont réduits s'ils ne sont pris en compte par un syndicat ou une fédération.

- Ceci dit, la motion « Retraités » doit impérativement être intégrée dans la motion corporative globale.

Ces objectifs renforcent la raison d'être du SI.EN et, surtout, engage sa responsabilité vis-à-vis de la base et, en particulier, vis-à-vis des collègues « laissés pour compte ». Les « incidents » de ces derniers mois, pour anecdotiques qu'ils puissent paraître, sont révélateurs d'une attente de résultats concrets.

A ce sujet, est-il besoin de rappeler que les congrès successifs de Strasbourg, Paris, Créteil et Bondy ont pris position dans leur motion pour réitérer, en termes empreints de détermination, les données du problème resté jusqu'à présent sans solution ?

Il faut comprendre que les retraités sont las des engagements avortés. Ils considèrent même que les propositions du représentant des retraités sont négligées, voire censurées. Pourtant, la question est nette : le nouveau Bureau, élu avec nos voix, va-t-il enfin agir, sans compromissions, pour que cesse l'injustice qui pèse depuis 1990 sur bon nombre de nos collègues qui sont loin d'avoir démérité ?

Pour nous, vieux militants de base, retraités actifs et bénévoles dans de nombreuses associations, nous savons, par expérience, que l'on peut obtenir ce que l'on veut si on s'engage, dans les causes justes, avec la volonté inébranlable d'aboutir.

Il revient à nos mandataires, éclairés par le congrès, de poursuivre sans relâche les négociations et de préparer éventuellement avec détermination, les modalités d'action.

Telle est l'attente pressante de nos collègues.

Paul RIVIERE et Pierre TAREL

Une délégation du SI.EN composée de Patrick ROUMAGNAC, Marie-Paule COLLET, Daniel GAUCHON et Jean-Claude QUEMIN a été reçue le 19 avril par André HUSSENET, directeur adjoint du Cabinet de Jack LANG, conformément à l'engagement qui avait été pris le 28 mars lors de la rencontre avec le ministre.

Après un bref échange portant sur la nécessité de créer des postes d'inspecteurs dans toutes les spécialités et sur la complexité des régimes indemnitaires des inspecteurs, nous avons rappelé à notre interlocuteur quelles étaient nos attentes prioritaires.

1 – Les mesures d'urgence

- L'application effective des engagements pris en septembre 2000 relativement au passage à la hors-classe sur deux ans de tous les IEN ayant 3 ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon de la classe normale.

- Une revalorisation de tous les IEN, et tout particulièrement de ceux d'entre eux qui sont à la classe normale, pour continuer à réduire les inégalités de traitement entre les IEN et les IA-IPR.

- Une répercussion pour les retraités des mesures de revalorisation qui ont été accordées aux actifs.

2 – Le décret statutaire

Bien que le projet de texte ne soit pas encore totalement rédigé, nous avons confirmé les observations que nous avions faites lorsque l'ébauche de ce document nous avait été présentée le 28 mars.

- Les modifications inscrites dans le décret doivent porter exclusivement sur les points qui ont fait l'objet de négociations en juin et septembre 2000.

- Le texte doit impérativement comporter un tableau d'assimilation pour les inspecteurs retraités.

- Il faut en outre que soient précisées les modalités de reclassement au 8^{ème} échelon et nous demandons que ces dernières prévoient la conservation de l'intégralité de l'ancienneté, ce qui per-

mettrait de concilier l'intérêt des personnels et une gestion plus rationnelle du corps.

- Compte tenu de la complexité des circuits administratifs, tout nouveau retard dans l'élaboration de ce document serait un manque évident de considération à l'égard des inspecteurs.

3 – Le groupe de travail sur les missions

Nous avons fait part de notre scepticisme sur la conduite par la DPATE du groupe de travail sur les missions. En effet, lors de la réunion du 4 avril, aucune proposition concrète n'a été faite, aucune perspective n'a été annoncée. Que peut-on attendre d'un groupe de travail que l'absence d'orientation « politique » réduit au mieux à des échanges intéressants mais improductifs, au pire à des conversations de salon ? Le seul point positif à noter – et il est essentiel – étant cependant le constat de l'identité des missions, fondement du projet de corps unique d'inspection.

En réponse à ces demandes, M. HUSSENET a fixé les axes de travail suivants :

- Faire un état des lieux pour étudier les mesures qui seront nécessaires au respect des engagements pris en septembre 2000.

- Etudier les modalités d'un rapprochement et d'une revalorisation des régimes indemnitaires des inspecteurs.

- Examiner ce qui pourrait être fait au niveau du ministère de l'Education nationale pour amorcer un processus visant à réparer l'injustice dont sont victimes un certain nombre de collègues retraités.

- Accélérer les opérations relatives au décret statutaire afin d'en assurer une publication rapide.

- Faire le point avec la DPATE sur le groupe « missions ».

Il a été convenu qu'une nouvelle rencontre aurait lieu début mai pour assurer le suivi de ces axes de travail et pour déboucher sur des propositions susceptibles d'être concrétisées dans le cadre de la Loi de Finances à venir.

Daniel GAUCHON

Congrès national du SI.EN ROUEN - 29 et 30 mars 2001

Les interventions des invités

Le Ministre de l'Éducation nationale (message lu par P. DESNEUF, Recteur de l'Académie)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale,

L'action de l'État ne se conçoit pas sans relais. Je souhaite vous dire, à l'orée des travaux de votre congrès, combien je suis convaincu du rôle essentiel des corps d'inspection et, notamment, des inspecteurs de l'Éducation nationale, pour accompagner et soutenir l'évolution du système éducatif. Par votre présence sur le terrain, au quotidien, au plus proche des préoccupations des enseignants, vous démontrez avec constance une implication et un dévouement au service public d'éducation, dont je salue la qualité.

Je sais l'investissement que vous avez consenti pour la mise en place des emplois-jeunes, l'organisation des langues à l'école primaire, l'implantation des nouvelles technologies ou la rénovation de l'enseignement professionnel, par exemple.

J'ai déjà eu l'occasion de dialoguer avec vous au cours de regroupements académiques. Je compte poursuivre ces échanges avec les corps d'inspection des secteurs techniques, professionnels et d'orientation.

Peu de temps après ma prise de fonction, j'ai souhaité que votre action soit mieux reconnue et que des mesures soient prises très rapidement pour améliorer vos perspectives de carrière. Ainsi, après de difficiles négociations, j'ai pu obtenir dès le budget 2001 l'accès à la hors-échelle A pour la hors-classe de votre corps avec un avancement d'échelon réduit de trois ans à deux ans trois mois. Cette avancée est complétée par une amélioration des possibilités de promotion à la hors-classe. Cette disposition devrait permettre la promotion de ceux d'entre vous qui avaient atteint depuis plusieurs années l'indice terminal de la classe normale.

Je sais que vous souhaitez depuis de nombreuses années que nous allions vers la constitution d'un corps unique des corps d'inspection territoriaux. Les groupes de travail que j'ai mis en place devraient prochainement me faire des propositions sur l'évolution de vos missions, de vos modes de collaboration avec vos collègues inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, ainsi que sur les évolutions statutaires envisageables.

Cette réflexion suppose un dialogue et une concertation entre tous les acteurs intéressés. La période qui s'ouvre multiplie les occasions de rapprochements fonctionnels, l'objectif étant d'assurer la continuité des parcours scolaires des élèves : l'amélioration de la liaison entre l'école et le collège, puis entre le collège et les lycées, la rénovation de l'enseignement des sciences, le développement des classes à parcours artistique et culturel, le renforcement de la place des technologies d'information et de communication.

Je souhaite que votre congrès soit l'occasion d'échanges fructueux sur l'évolution de votre métier, au service d'une meilleure cohérence des enseignements et des formations à tous les niveaux de la scolarité.

Le Recteur de l'Académie

Monsieur Paul DESNEUF, Recteur de l'Académie de Rouen, donne d'abord lecture du message du Ministre (voir ci-contre).

Dans un second temps, souhaitant la bienvenue au Congrès, il dit également son plaisir d'accueillir cette manifestation nationale d'un syndicat des inspecteurs.

Il présente à grands traits son académie qui malgré le petit nombre de départements qui la composent, deux, se situe par ses effectifs d'élèves et de personnels à un niveau moyen au plan national. Entre les agglomérations principales, Rouen, Le Havre, Evreux et Dieppe, les distances géographiques sont réduites et lui permettent d'assurer une présence régulière sur le terrain. L'académie connaît un fort taux d'établissements classés en ZEP qui l'a conduite à accueillir récemment le colloque national consacré à ce thème.

Le Recteur présente le projet académique dont les priorités et le contrat de qualité qui en découlent lui ont permis, après validation par le ministère, de bénéficier de moyens spécifiques, marquant par là une reconnaissance de la pertinence des choix effectués.

Parmi ceux-ci, la mise en place d'un dispositif original de pilotage par la pédagogie concerne directement les inspecteurs auxquels le Recteur attribue une importance toute particulière, tant au plan collectif, à partir du Plan Académique de Travail, qu'à titre individuel. Chaque bassin - appelé dans l'Académie de Rouen : Réseau d'Unités d'Enseignement (R.U.E) - est piloté par deux animateurs, un chef d'établissement et un inspecteur représentant la diversité des niveaux de notre système éducatif. Les inspecteurs sont également responsables de chantiers académiques.

Le Recteur se dit particulièrement attaché au travail d'équipe des inspecteurs, ce qui l'a conduit à créer un collège académique des inspecteurs du premier degré afin que ceux-ci disposent de la même structure de collaboration que les IA/IPR et les IEN/ET.

Pour Paul DESNEUF les inspecteurs, autant et peut-être plus que d'autres acteurs du système éducatif, ont une responsabilité particulière, en tant que membres de l'encadrement, dans la réussite des évolutions attendues par tous de l'Éducation nationale. Ils doivent eux-mêmes, à ce titre, savoir évoluer tant dans leurs missions que dans leurs pratiques.

Revenant, en conclusion, sur le plaisir qu'il a eu de voir l'Académie de Rouen choisie pour lieu de ce congrès 2001, le Recteur souhaite à tous des journées de travail efficaces.

N.B : Le Congrès recevra à nouveau le lendemain, le Recteur, à l'occasion de la venue du Directeur de Cabinet de M.MELENCHON. Prenant avec nous le repas de midi, il s'entretiendra avec nos responsables ce qui complètera sa connaissance de notre organisation, de nos préoccupations et surtout de nos revendications.

Le Président de Région

Alain LE VERN, Président du Conseil Régional de Haute-Normandie, souhaite la bienvenue au Congrès national du SIEN.UNSA qu'il reçoit dans la grande et confortable salle des débats, habituellement réservée aux travaux du Conseil.

Il dit son plaisir de se retrouver parmi nous dans une ambiance qu'il a bien connue. Fils d'instituteur, instituteur lui-même puis directeur d'école, il vécut une longue et intense activité de militant syndical et fut responsable départemental du SNI en Seine-Maritime. Sa carrière d'élu le conduisit à rester très proche des milieux enseignants. Comme Maire, il œuvra en étroite et confiante collaboration avec...notre collègue Jean-Claude Quemain (qui venait de lui donner la parole).

Aujourd'hui, Président de Région, il prend très à cœur, à propos de l'enseignement et de la formation, ses responsabilités dans les domaines de sa compétence. Malgré un contexte politique délicat qu'il rappelle avec humour, une majorité qu'il faut arracher dossier par dossier, il a pris des initiatives au niveau de l'enseignement des langues vivantes ou encore pour la gratuité des manuels dans l'enseignement secondaire.

Il souhaite au Congrès des travaux efficaces en cette période où le système éducatif est au cœur de l'actualité. Rarement la société dans son ensemble, et les citoyens dans leur diversité, n'ont placé autant d'espoir en lui... d'où l'ampleur de leurs attentes. Aux enseignants et à leur encadrement de ne pas les décevoir.

Jean-Louis BIOT (Syndicat des Enseignants)

Jean-Louis BIOT apporte le salut fraternel et chaleureux de son organisation : le Syndicat des Enseignants-UNSA.

Il se réjouit des avancées, même si elles sont insuffisantes, obtenues pour la revalorisation de la fonction d'inspection et des résultats remarquables du SI.EN aux dernières élections professionnelles. Il assure les inspecteurs du soutien du SE dans leur revendication du corps unique.

Jean-Louis BIOT évoque ensuite trois points : la formation des enseignants, le fonctionnement de l'école primaire, le collège.

Les annonces du ministre sur la formation des enseignants laissent le SE sur sa faim : aucune modification concernant le CAPES, silence sur les moyens notamment le recrutement et l'augmentation du nombre de formateurs, flou sur la polyvalence des maîtres et la culture commune, rien sur la connaissance du service d'éducation public et laïque.

Le SE a lancé la grève administrative des directeurs à la rentrée dernière. L'objectif est d'obtenir du temps de décharge supplémentaire pour les directeurs d'école. Le Syndicat pose aussi le dossier général du fonctionnement et du statut de l'école.

Le cadre administratif actuel et les moyens sont inadaptés au fonctionnement au quotidien des écoles.

Le statu quo est difficilement envisageable à long terme. Le SE a lancé une réflexion auprès des enseignants des écoles. Diverses pistes sont en débat mais le syndicat n'a pas, pour l'instant, arrêté sa position. Il apprécie le soutien apporté par le SI.EN à la grève administrative.

L'avenir du collège fait partie de nos préoccupations du moment. Mélenchon est favorable à un palier d'orientation en 5e pour les élèves en échec donc à trier les élèves et à renforcer la sélection sociale dès le collège. Le SE reste attaché au collège pour tous, une idée généreuse qui reste à réaliser. Cela implique un certain nombre de conditions : des moyens, des évolutions pédagogiques, une formation initiale de qualité, une individualisation de l'enseignant, un soutien sans faille aux équipes. C'est cette politique ambitieuse que le SE attend d'un gouvernement qui se réclame de gauche.

Philippe TOURNIER (SNPDEN)

Chers Collègues, Chers Amis, Chers Camarades,

Je vous apporte le salut des personnels de direction du SNPDEN, en particulier de Jean-Jacques ROMERO, notre Secrétaire général, qui regrette de ne pouvoir être à ROUEN.

Je ne disais pas « Cher(e)s Collègues » simplement parce que des hasards fonctionnels nous ont placés sous l'aile tutélaire de notre mère commune : l'Education nationale. Pendant longtemps, nous avons fonctionné, nous fonctionnons encore, dans une logique « taylorienne ». Des ordres d'enseignement - les écoles, les collèges, les lycées professionnels, les lycées, les gros, les grands et les autres - , des fonctions segmentées et chacun vibronnant dans son alvéole ; le tournoiement de tous étant censé être la marche générale... Cette page se tourne.

Le SNPDEN a voulu et achevé l'unification des personnels de direction qu'il prolonge d'une réflexion sur notre métier. Vous êtes engagés dans un processus similaire auquel vous aspirez.

Mais nous avons commencé une réflexion commune : celle autour de la problématique commune des personnels d'encadrement éducatif. Il ne s'agit pas que chacun fasse tout et n'importe quoi mais de dégager ce qu'il y a en commun aujourd'hui. Derrière, se dessine la question du « management » de l'Etat : il faut sortir des faux-semblants et des pieuses intentions ; il faut « travailler autrement » comme cadre éducatif pour reprendre le thème de votre congrès. L'autre débat, c'est tout simplement l'école elle-même. Dans notre réflexion sur notre métier, nous revendiquons pleinement notre rôle d'animateur pédagogique, pas seul. Quand je dis « débat », je ne parle pas du tohu-bohu d'aujourd'hui qui, en caricaturant les positions, nous éloigne du débat mais des défis qu'a à relever l'école. Les défis mondiaux et européens mais aussi, dans le cadre national, celui que le mérite scolaire, qui fonde la légitimité de l'école publique, superpose si bien aux hasards de la naissance. Il est paroxystique, mais aussi pathétique, que la République semble ainsi entrer en conflit avec la démocratie. Aucun des pédagogues que nous sommes, ou tout simplement aucun citoyen, ne peut y rester indifférent. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon congrès.

Complément au rapport d'activité

Puisqu'ici ou là naissent les rumeurs les plus fantaisistes, il était temps de faire le point sur les acquis et sur les perspectives en matière d'évolution des corps d'inspection. C'est pour cette raison que nous avons demandé à être reçus par le ministre qui a enfin décidé de répondre favorablement à notre demande. Ceci n'est sans doute pas sans relation avec la forte mobilisation dont les syndiqués ont su faire preuve en signant la pétition télématique que nous leur avons transmise.

Préalablement à cette rencontre, nous avons reçu la confirmation de l'avancement des travaux en ce qui concerne la rédaction du décret modifiant celui de 1990 pour acter officiellement les acquis de l'an dernier, à savoir l'élargissement du pyramidage de la hors-classe du corps des IEN de 35 à 40%, la création d'un 8^{ème} échelon à la hors-classe affecté de la hors-échelle A et la réduction à 2 ans et 3 mois de la durée de passage d'un échelon de la hors-classe à l'autre. Cette information, donnée par le cabinet du ministre et confirmée par celui-ci, permettra de faire taire ceux qui semblent éprouver quelque plaisir dans la désinformation ou qui préfèrent cultiver la mauvaise foi et le mensonge plutôt que de s'attacher à faire évoluer la situation des inspecteurs.

Le ministre ne remet pas en cause ses déclarations de 1993

De la bouche même du ministre nous avons entendu qu'il ne remettait nullement en cause ses déclarations de 1993 par lesquelles il affirmait que le corps unique d'inspection était ce vers quoi il fallait tendre à brève échéance... En revanche, il a souligné les résistances de certains à la mise en œuvre de ce projet et a souhaité que nous continuions à avancer vers cet objectif en poursuivant le dialogue pour éviter les tensions qui seraient autant de freins à l'évolution et à l'efficacité du système éducatif.

Si nous nous sommes réjouis de la première partie des propos du ministre, nous ne pouvions accepter la seconde

sans sourciller. Nous avons donc clairement affirmé qu'une décision politique ferme et déterminée était indispensable et qu'il serait impossible de concilier les positions conservatrices de syndicats repliés sur la défense étroites de prérogatives corporatistes avec notre ambition d'une évolution indispensable à la promotion des réformes dont le système éducatif a besoin.

Poursuivre la marche inéluctable vers le corps unique

Nous avons insisté sur notre attente d'un signe clair indiquant la poursuite de la marche vers le corps unique et permettant à tous – et particulièrement à nos collègues de classe normale – de bénéficier sans délai d'une meilleure reconnaissance de leur investissement professionnel, ce qui ne saurait se manifester objectivement qu'à travers un gain indiciaire. Nous avons insisté pour que le ministre s'engage enfin pour que soit réparée l'injustice dont sont victimes un certain nombre de nos collègues retraités.

Il semble, globalement, que nos revendications aient été entendues puisque le ministre a demandé à son cabinet de développer de manière urgente des discussions avec notre organisation pour déboucher sur un projet susceptible de

nous satisfaire et d'être concrétisé par des propositions inscrites dans le cadre de la préparation de la loi de Finances à venir.

Si ces nouvelles peuvent être considérées comme plutôt positives, nous ne devons pas nous leurrer pour autant : ce n'est pas la première fois que l'on nous promet un avenir meilleur pour demain... ou après-demain... ou bientôt ! Ici la toute première échéance est à court terme et nous saurons très prochainement si nous avons été véritablement compris... ou si nous devons prévoir d'autres moyens pour faire entendre nos revendications.

Se préparer une fois encore à l'action

Une fois encore le SI.EN est dans l'action pour défendre non seulement les intérêts de tous les inspecteurs, mais aussi pour participer à la construction d'un avenir fondée sur l'analyse des besoins du système plutôt que sur l'attachement à un fonctionnement - qui a peut-être fait preuve de son efficacité autrefois - mais qui n'est plus adapté aux évolutions de notre société.

Patrick ROUMAGNAC

Vote sur le rapport d'activité

Nombre de mandats	POUR	CONTRE	ABSTENTION
1090	844	132	144
100%	77%	12%	10%

Motion corporative

Pourquoi un corps unique d'inspection ?

Egale dignité,

égalité de traitement pour tous les inspecteurs

Pour le SI.EN, le corps unique d'inspection à un seul grade est la conséquence logique de la reconnaissance de l'égalité de dignité de la fonction d'inspection, quel que soit le niveau d'intervention.

Il est aussi la condition d'un véritable travail d'équipe nécessaire pour assurer la continuité pédagogique du système, dans le respect de la spécificité des missions assurées par chacun.

Le SI-EN reprend à son compte le préambule du document ministériel sur le corps unique (12 mai 2000) :

«Le projet de création d'un corps unique des corps d'inspection (2889 inspecteurs concernés au 1er janvier 2000 - 1880 IEN et 1089 IA-IPR) s'inscrit dans un contexte d'amélioration du fonctionnement du système éducatif qui implique notamment une évolution de l'encadrement pédagogique mais aussi un aménagement du statut des personnels d'inspection. Des mesures ont été prises, d'autres sont en préparation, des problèmes subsistent :

- L'application du protocole DURAFOUR aux enseignants de type certifié et assimilés a pour conséquence de placer le corps des IEN dans une situation indicielle inférieure à celle des corps-viviers et rend particulièrement inopérants les dispositifs de classement dans le corps des IEN. (...)

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux jouent un rôle capital dans le bon fonctionnement du système éducatif.

L'évolution de ce système et la gestion de ses personnels au cours des dix dernières années nécessitent maintenant de revoir le statut des personnels d'inspection et leur position au sein de l'organisation territoriale.

- Le décret statutaire des IA-IPR et des IEN du 18 juillet 1990 constitue une préfiguration de la fusion des deux corps puisque :

* un décret commun fixe le statut des deux corps ;

* les missions définies par le décret sont communes ;

* les mesures transitoires d'accès au corps des IA-IPR par voie de liste d'aptitude depuis 1990 (45 % de l'ensemble des recrutements de l'année au lieu de 25 %), reconduites en 1995 pour cinq ans (promotion de 240 IEN supplémentaires) ont renforcé le poids des ex-IEN dans le corps des IA-IPR.

- L'identité professionnelle et le parcours universitaire des enseignants actuellement recrutés aux différents niveaux d'enseignement se sont beaucoup rapprochés ces dernières années.»

Il rappelle la déclaration du ministre d'Etat Jack LANG en 1993 :

«Il est clair que ces deux catégories de personnels effectuent des tâches analogues et que, dans un avenir plus ou moins proche, la question de la fusion des deux statuts se posera.

Nous aurons, sur ce sujet, beaucoup de réticences à vaincre. Certaines relèvent des contraintes budgétaires ou statutaires. D'autres sont d'ordre culturel. Mais je souhaite, pour ma part, que ce temps ne soit pas trop long car, en fait, de quoi s'agit-il?

* Tout simplement de reconnaître que la fonction d'inspection territoriale est une ;

* de reconnaître qu'inspecter des professeurs d'école est tout aussi important que d'inspecter des professeurs de lycée ;

* de reconnaître qu'une compétence, à la fois administrative et pédagogique,

polyvalente, est tout aussi noble qu'une compétence spécialisée dans une discipline.»

C'est pourquoi le SI-EN propose la création d'un corps unique d'inspecteurs, dont le rapport DASTE conclut qu'il est «la seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mis en oeuvre actuellement.»

Annexe 1 MOTION D'URGENCE

Le Congrès mandate le Bureau National pour exiger du Ministère de l'Education Nationale des mesures immédiates et transitoires permettant à tous les IEN de la classe normale de bénéficier d'une revalorisation significative de leur traitement et assurant l'accès à la hors-classe de tout IEN ayant trois ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon. Ces mesures devront être actées à la fois dans le cadre de la Loi de Finance à venir et dans le cadre réglementaire.

Si les négociations sur ces mesures ne devaient pas aboutir dans un délai compatible avec la préparation du projet de Loi de Finance 2002, alors le SI-EN mettra en place un dispositif d'action destiné à montrer au gouvernement la détermination de l'ensemble des IEN.

Motion corporative (suite)

I - REGIME STATUTAIRE ET INDICIAIRE

Le SI.EN affirme sa volonté de voir, parallèlement à la revalorisation et à l'unification des corps enseignants, constitué un seul corps d'inspection aux missions diversifiées, corps dont l'indice sommital serait la hors-échelle B.

1 - Echelonnement indiciaire

Le corps unique proposé nécessite de redéfinir la grille indiciaire affectée aux Inspecteurs.

Pour bien marquer l'unicité du corps, nous estimons qu'il serait souhaitable de prévoir une grille unique à huit échelons

Echelon	Indices majorés	Indices bruts
8ème	B (de 960 à 1045)	
7ème	A (de 880 à 960)	
6ème	815	1010
5ème	775	958
4ème	725	891
3ème	679	831
2ème	630	766
1er	581	701

La durée de passage d'un échelon à l'autre jusqu'au 7ème échelon devrait être fixée à deux ans.

2 - Recrutement

a) Concours

Le SI.EN demande que les inspecteurs soient recrutés par un concours unique dont les spécialités couvrent toutes les spécialités professionnelles des personnels à inspecter. Ce concours doit impérativement comporter une épreuve écrite anonymée qui garantisse l'équité qui sied au recrutement de cadres du système éducatif. Le dossier et l'épreuve orale permettront de compléter l'analyse des compétences des candidats et contribueront ainsi à assurer un recrutement de qualité.

Les postes offerts au concours doivent prendre en compte les besoins du système. Il est donc indispensable de maintenir un recrutement par spécialité (niveau d'enseignement, disciplines, type d'enseignement [général, professionnel et technique], missions particulières information et orientation, vie scolaire,...).

Niveau de recrutement

Le niveau de recrutement devra tenir compte de la nécessité de donner aux

cadres pédagogiques du système éducatif une haute qualification. Il devra en outre permettre de valider les acquis professionnels (dans le cadre du décret de 1985 et des lois de 1992 et 2001).

b) Nombre de postes mis au concours

Le nombre d'inspecteurs doit être suffisant pour assurer d'une manière satisfaisante l'ensemble des missions qui leur sont dévolues. Le recours à des faisant fonction ne doit être qu'une exception justifiée par la continuité du service et ne doit pas excéder 5% du corps.

Nous reprenons volontiers à notre compte les observations de Monsieur le Recteur MONTEIL selon lesquelles un effort de recrutement est indispensable, tout en affirmant que cet effort ne saurait se limiter au second degré mais doit concerner l'ensemble du système éducatif.

3 - Constitution initiale du corps

Tous les IEN et IA-IPR, actifs et retraités, sont intégrés dans le nouveau corps, à la date d'effet du décret statutaire, avec reconstitution de carrière.

II - REGIME INDEMNITAIRE : à corps unique, indemnité unique

Le SI.EN demande une mise en cohérence des différents dispositifs indemnitaires des corps d'encadrement de l'E.N., dont les responsabilités et charges doivent être reconnues avec équité.

En clair le SI.EN revendique un dispositif indemnitaire commun à tous les inspecteurs.

Les inspecteurs stagiaires doivent bénéficier du même régime indemnitaire.

III - CONDITIONS DE TRAVAIL

Alors que les tâches des inspecteurs ne cessent de s'accroître et de s'alourdir, le SI.EN constate une dégradation de leurs conditions de travail.

Il proteste vigoureusement contre le manque de locaux, les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement et de fonctionnement.

Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, la baisse constante des budgets et l'absence de clarté qui préside à leur gestion.

Devant l'accumulation des tâches des inspecteurs, le SI.EN exige des conditions

de travail décentes, à la hauteur des priorités nationales relatives à l'Education.

Le SI.EN exige de l'Etat les moyens financiers et humains nécessaires à l'installation et au fonctionnement des inspecteurs afin de garantir l'indépendance de ses fonctionnaires.

Annexe 2 MOTION RETRAITES

La commission « Retraités » du Congrès de Rouen réunie le 30 mars 2001 demande unanimement que le dossier concernant tous les retraités devienne une des priorités de notre syndicat.

En effet, toutes les modalités doivent être mises en œuvre et des actions envisagées pour obtenir des ministères concernés que ce dossier débouche sur la juste revalorisation des pensions de tous les IEN retraités tenant compte des engagements récents du Ministre de l'Education nationale à l'égard des actifs:

- qu'ils aient terminé leur carrière sans atteindre l'échelon fonctionnel (indice 710, statut de 1976 à 1988) ;

- qu'ils aient été reclassés comme retraités au dernier échelon de la classe normale (indice 733, identique à l'indice dont ils bénéficiaient déjà) ;

- qu'ils soient partis en retraite en fin de classe normale (indice 733) ou en bénéficiant de la hors-classe (8ème échelon, indice 782, ou 9ème échelon, indice 820).

La commission mandate le Bureau national pour qu'il s'attache à défendre vigoureusement la grille indiciaire proposée dans la motion générale qui permettra, par l'application d'un tableau d'assimilation avec péréquation, à tous les retraités, de bénéficier d'une revalorisation.

IV - FORMATION INITIALE

Le SI.EN demande :

* une formation commune pour tous les inspecteurs, recrutés par concours, liste d'aptitude ou détachement ;

* une formation diplômante, ou conventionnée de type 3ème cycle, prenant en compte les acquis professionnels et les complétant par une adaptation à l'emploi qui nécessite l'élaboration de « référentiels / métier ».

S'adressant à un corps unique aux missions diversifiées et identifiées, cette formation initiale doit favoriser le futur travail en équipe en facilitant l'émergence des complémentarités dans le cadre d'un tronc commun. Elle doit aussi préparer à l'expertise relative aux missions spécifiques en prenant en compte leurs aspects transversaux. Elle débouchera sur une validation prenant en compte les éléments ci-dessus.

V - FORMATION CONTINUE

Les évolutions et les mutations du système éducatif imposent de mettre en place une formation continue conçue pour répondre d'une part aux orientations décidées au niveau national, d'autre part aux besoins identifiés par les équipes d'inspecteurs. Elle devrait, en outre, faciliter les échanges avec les autres personnels impliqués dans l'encadrement du système (chefs d'établissement, responsables administratifs...) et dans la formation (professeurs d'IUFM, conseillers pédagogiques).

Il convient que pour les mutations, en cas de changement de spécialité, les demandes soient traitées à parité entre tous les collègues présentant les compétences attendues pour exercer les fonctions sollicitées et qu'une formation d'adaptation à l'emploi soit proposée.

Le Bureau National est mandaté pour élargir cette plate-forme revendicative à la défense de l'ensemble des inspecteurs du champ de syndicalisation du SI.EN.

VI - REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le SI.EN demande que les inspecteurs bénéficient de l'accord sur la réduction du temps de travail selon des modalités prenant en compte les contraintes particulières de leurs missions et leur statut de cadres du système éducatif.

Intervention de Michel VALADAS

**Directeur de cabinet du ministre
délégué à l'enseignement professionnel**

Michel VALADAS, directeur du cabinet de Jean-Luc MELENCHON, a accepté d'intervenir dans le cadre de notre congrès. Nous lui avons exprimé nos plus vifs remerciements pour l'intérêt qu'il a ainsi témoigné à notre syndicat - et au rôle des corps d'inspection - en se déplaçant à Rouen malgré un agenda fort chargé.

En introduction, Michel VALADAS a reconnu la légitimité du corps unique, « qui est en route dans l'Histoire » et il a rappelé les propos du ministre Jack LANG reconnaissant dès 1993 qu'inspecter des professeurs d'école était tout aussi important que d'inspecter des professeurs de lycée, reconnaissant qu'une compétence, à la fois administrative et pédagogique, polyvalente, était tout aussi noble qu'une compétence spécialisée dans une discipline.

Il a ensuite eu à cœur de définir les conditions de la réussite pour tous les élèves en montrant les intérêts de la voie professionnelle. Il n'a pas caché les multiples difficultés que cela impliquait, tant au niveau des résistances liées à des représentations fortement ancrées, non seulement chez les usagers mais aussi parfois chez les acteurs du système éducatif, qu'à celui des contraintes organisationnelles spécifiques à ce mode d'enseignement. Il a lourdement insisté sur la nécessaire mobilisation des corps d'inspection sans laquelle il serait impossible de promouvoir les réformes dont il est impossible de faire l'économie.

Un balayage large des difficultés et des réponses mises en œuvre ou en cours d'élaboration, a permis de fonder une forme de « culture partagée » pour les inspecteurs présents lors de cette intervention. Ceci nous a fort utilement rappelé que nous sommes tous membres d'un ensemble complexe et qu'en tant que « cadres » nous ne pourrions en aucune manière nous limiter à la connaissance du niveau ou de la spécialité qui sont les nôtres, mais que nous devons tous nous ouvrir largement, pour mieux prendre conscience de la richesse du système, laquelle est la seule manière de répondre à la diversité des élèves qui le fréquentent.

C'est ainsi que le « lycée des métiers » peut devenir demain le creuset fédérateur permettant à tous les publics de trouver une réponse adaptée à leurs caractéristiques. Michel VALADAS a rappelé qu'en la matière les réflexions actuelles se développaient autour de deux axes essentiels : l'élaboration d'une charte qualité et la définition de diplômes adaptés aux évolutions des métiers.

Toutes les réformes nécessaires ne peuvent être mises en œuvre qu'en développant une large concertation avec les représentants des différents acteurs impliqués. Nous avons pu apprécier cette volonté d'ouverture qui s'est manifestée depuis l'arrivée du ministre Jean-Luc MELENCHON et nous avons assuré son directeur de cabinet que nous poursuivions volontiers avec lui les débats que nous savons essentiels pour une meilleure reconnaissance de la voie professionnelle dans le système éducatif et, plus généralement, dans la société.

Patrick ROUMAGNAC

Elections au Bureau National

DE GUNTEN Bernard 486 voix - Elu
GAUCHON Daniel 484 voix - Elu
GRARE Gaston 498 voix - Elu
GROSBRAS Francine 491 voix - Elue
LEVEQUE Marthe 483 voix - Elue
MARIE Alain 497 voix - Elu
MARTIN Jean-Pierre 501 voix - Elu
MOSSE Alain-Michel 499 voix - Elu
QUEMIN Jean-Claude 497 voix - Elu
QUINCHON Dominique 461 voix - Elu
ROUMAGNAC Patrick 476 voix - Elu

La composition du nouveau Bureau National

Secrétaire Général :
Patrick ROUMAGNAC

Secrétaires Généraux adjoints et trésoriers :
seront désignés lors du prochain BN

Représentant des retraités :
Jean-Claude QUEMIN

Secteur enseignement du premier degré :
Daniel GAUCHON
Marthe LEVEQUE
Jean-Pierre MARTIN
Alain-Michel MOSSE
Jean-Marc PETIT
Martine PHILIPPE
Dominique QUINCHON
Yves RONDEL
Un siège vacant (démission de M. BENATTOU)

Secteur enseignement du second degré
général, technique et professionnel :
Jean BILAK
André CADEZ
Marie-Paule COLLET
Bernard DE GUNTEN
Gaston GRARE
Alain MARIE

Secteur information et orientation :
Francine GROSBRAS
Bernard LESPEL

Nos remerciements aux partenaires du Congrès qui ont contribué sous des formes diverses à sa réussite matérielle :

Conseil Régional de Haute-Normandie

Editeurs :

v **BELIN**
v **DELAGRAVE**
v **FOUCHER**
v **HACHETTE**
v **HATIER**
v **MAGNARD**
v **NATHAN**

Savoir-Livres

Chaleur Fioul

Schneider

Segafredo Zanetti

MAIF

MRFP

CASDEN

CREF

Lycées professionnels hôteliers :

Lycée "Les Bruyères" - Sotteville-lès-Rouen

Lycée Edmond Labbé - Barentin

Lycée hôtelier-boulangier - Rouen

Lycée Jean-Baptiste Decrétoit - Louviers

Mais aussi et surtout à nos collègues Jean-Claude QUEMIN et Jean BILAK qui ont coordonné l'ensemble de l'organisation avec une remarquable efficacité.

Le compte est bon

Départ de Renée HASIAK du Bureau National

Trésorier national du SI.EN depuis 4 ans après avoir été le dernier secrétaire national du SNIET, Renée HASIAK quitte le Bureau National. Un hommage chaleureux lui a été rendu par le Congrès. Elue à la CAPN aux élections de décembre 2000, elle continuera ainsi à apporter au Bureau National une coopération militante précieuse.



Commission de secteur

Enseignement général technique et professionnel

Présidence : Marie-Paule COLLET
Rapporteur : Irène ILEF

La commission de secteur enseignement général, technique et professionnel, s'est réunie le jeudi 29 mars. Dix-sept inspecteurs -représentant différentes spécialités- ont participé activement à cette réunion.

Ordre du jour : réforme de l'ETP, VAP, réforme des IUFM, missions des inspecteurs, avenir de l'ETP.

Une fois de plus nous avons n'avons pu que regretter le peu de temps imparti pour tenir cette réunion, pourtant si importante, ce qui, bien évidemment, ne nous a pas permis de traiter tous les points prévus à l'ordre du jour.

Dans un premier temps, un compte rendu des travaux des tables rondes a été effectué. Une discussion a suivi sur les grilles horaires d'ailleurs non cautionnées par les représentants du SI.EN ayant participé à cette table ronde.

Dans un second temps, des échanges ont eu lieu sur le lycée des métiers. Un texte proposé par un des membres (Bernard de Gunten) a obtenu l'aval de l'ensemble des participants même si l'utilisation de certains termes a fait l'objet de discussions (cf. texte en annexe).

Enfin l'intervention du ministre Jack Lang sur les IUFM, analysée par Renée Hasiak, a été présentée au groupe ; cette analyse a recueilli l'assentiment des membres présents. Les inspecteurs apprécient les mesures concernant les professeurs de lycée professionnel. Une évolution est cependant toujours attendue pour les professeurs certifiés ; en ce domaine un corps unique d'enseignants résoudrait bien des difficultés.

Pour ce qui est de la loi de modernisation sociale, nous avons à peine pu aborder le sujet. Une réflexion est engagée au sein de notre syndicat et le dossier est confié à notre collègue Xavier LAMY (formation continue Poitiers).

En ce qui concerne la rénovation des collèges, tous les inspecteurs présents considèrent que le collège unique n'est pas une réussite. Par contre, le retour d'une orientation trop précoce pour les élèves en grande difficulté est rejeté car il y aurait connotation entre échec scolaire et enseignement professionnel.

Cette évolution de l'enseignement général, technique et professionnel entraîne une redéfinition des missions des inspecteurs. Le recrutement doit évoluer et prendre en compte aussi bien les acquis de la formation initiale que les acquis professionnels et d'expérience ; cela faciliterait sûrement la mise en place d'un corps unique d'inspection si nécessaire au bon fonctionnement du système éducatif.

N.B. : Les participants se sont mis d'accord pour poursuivre la réflexion afin d'apporter leur contribution aux travaux du Bureau national.

*Irène ILEF
Marie-Paule COLLET*

Le lycée des métiers

«Le regroupement de formations qui conduisent à une famille de métiers dans un même établissement, qualifié par le ministre Jean-Luc Melenchon «lycée des métiers» correspond à l'orientation que nous souhaitons depuis plusieurs années et ceci afin garantir la qualité de nos enseignements technologiques et professionnels, attirer et motiver les élèves.

Chaque établissement public doit pouvoir offrir à tout un chacun, jeune et adulte, des formations à tous les niveaux, du CAP au BTS, en formation initiale sous statut scolaire, en apprentissage et en formation continue.

L'accès à tous les niveaux de qualification, y compris celui de l'enseignement supérieur, doit être amélioré pour offrir la mise en oeuvre de parcours personnalisés tout au long de la vie. Cet enjeu doit impliquer une plus grande synergie entre filières technologiques et filières professionnelles.

Enfin, le lycée des métiers, véritable plate-forme technologique mise à la disposition d'une branche professionnelle au niveau local, doit constituer un outil de travail nécessaire au développement et à la valorisation de l'enseignement technique et des partenariats.»

Concours de recrutement IEN - Session 2001

Spécialité : Enseignement du premier degré

	liste principale	
Mme	AMATHIEU Michelle	Versailles
Mme	BACOT Laurence	Dijon
M.	BIGORGNE Frédéric	Reims
M.	BOUCHER Denis	Corse
M.	BOUDJEDRA Mustapha	Créteil
Mme	BRISSARD Marlène	Paris
Mlle	BURDIN Annie	Dijon
M.	CARDINAL Denis	Nancy-Metz
M.	CATELIN Dominique	Caen
Mme	CERDAN Michèle	Rouen
Mme	CHOY Florence	Réunion
Mme	CLAUDON Marie-Christine	Nancy-Metz
M.	DEJOUX Pascal	Créteil
Mme	DIEBOLT Joëlle	Créteil
Mme	DRECHSLER Michèle	Nancy-Metz
Mme	DUPE Huguette	Nantes
Mme	EBERWEIN Anne	Montpellier
Mlle	FRANCOIS Claudie	Versailles
M.	GABILLARD Yannick	Créteil
M.	GARCIA André	Versailles
M.	GUTKOWSKI Eric	Lille
M.	HELOIR Jean-Luc	Rouen
M.	HESLING Alain	Versailles
Mme	JANSSENS Florence	Versailles
Mme	KAAKIL-TALABA Rachel	Martinique
M.	LACHAMBRE Pascal	Lille
Mme	LALOUX Cécile	Lille
Mme	LASSALLE Martine	Nancy-Metz
M.	LEON Yves	Clermont-Ferrand
Mme	LEROUX Chantal	Nancy-Metz
Mme	LETANNEUX Michèle	Rennes
Mme	LOCHET Isabelle	Versailles
Mme	MAGER Sandrine	Lille
M.	MARSAULT Philippe Camille	Poitiers
Mme	MATERA Pascale	Lyon
Mlle	MERY Nathalie	Orléans-Tours
Mme	MONTAUX Annie	Versailles
M.	MORHAIN Christian	Polynésie Française
Mme	MORISSEAU Francine	Créteil
Mme	MOUCHEL Sylviane	Versailles
Mme	MOULLET Pascale	Bordeaux
M.	NIANT Jean-Pierre	Dijon
Mme	PALOMBA Françoise	Rouen
Mme	PARTOUCHE Annie	Créteil
Mme	PERSON Monique	Rennes
M.	PIGNY Michel	Orléans-Tours
M.	POTTIEZ Lionel	Créteil
M.	QUEF Didier	Rouen
Mme	QUINTRIC Claude	Rennes
Mme	RAULO Jacqueline	Rouen
Mme	REIGNER-CORNELOUP Monique	Paris
M.	RENAUD Alain	Aix-Marseille
M.	REVEST Bernard	Nice
Mme	RIPOCHE Chantal	Nantes
Mme	RITTER Françoise	Lyon
M.	ROBINET Philippe	Nancy-Metz
Mlle	RYMARSKI Danielle	Orléans-Tours
M.	SIBEL Serge	Orléans-Tours
M.	SUEUR Christian	Versailles
Mme	TABURET Anne	Créteil
Mme	TALMO Béatrice	Versailles
Mme	TAUDIN Isabelle	Bordeaux
Mme	VALMORI Lilia	Lille
Mme	VARIN KOPIETZ Patricia	Nancy-Metz
Mme	VOLCK Josiane	Versailles
Mme	WOZNIAK Evelyne	Lille

Le SI.EN présente aux lauréats ses félicitations et se tient à leur disposition pour toute information.

	liste complémentaire	
M.	AGOSTINI Daniel	Montpellier
M.	MAUGER Philippe	Versailles
M.	POCHARD Patrick	Nantes
Mme	PRE Monique	Lyon
M.	ROUYER Yvonnick	Orléans-Tours
Mme	STOCKINGER Agnès	Montpellier

Spécialité : Anglais

	liste principale	
Mme	BERBAIN Marie-Claude	Lyon

	liste complémentaire	
Mme	PALOMBA Françoise	Rouen

Spécialité : Économie et gestion

	liste principale	
M.	ALABERT Jérôme	Réunion
Mme	CORBEAU Martine	Créteil
M.	CORNU Dominique	Nice
Mme	DENANT Isabelle	Créteil
Mme	KIRCHMEYER Ginette	Strasbourg

	liste complémentaire	
M.	MAJCHRZYK Jean-Paul	Lyon
Mme	TARTAR Marie-Claire	Versailles

Spécialité : Histoire et géographie

	liste principale	
M.	SALLES Serge	Toulouse

	liste complémentaire	
M.	MENAND Jean	Lyon

Spécialité : Information et orientation

	liste principale	
Mme	BERTRAND Françoise	Paris
M.	BRETOUT Jacques	Bordeaux
Mme	DEHIER Sonia	Nantes
Mme	DESMARIS Nadine	Toulouse
M.	FLOC'H Michel	Nice
M.	HOUILLON Gérard	Besançon
M.	HUOT Rodolphe	Poitiers
M.	MORIN Gérard	Créteil
M.	MORTELETTE Eric	Reims

	liste complémentaire	
Mme	BRASSART Nicole	Versailles
Mme	DESTOT Yvette	Créteil

Spécialité : Lettres

	liste principale	
Mme	LENGLET Christèle	Amiens
Mme	LETOULAT Gisèle	Créteil
M.	SALLES Serge	Toulouse
	liste complémentaire	
M.	TRAVERS Patrick	Dijon

Spécialité : Mathématiques

	liste principale	
Mme	AZIZOLLAH Monique	Lille
M.	BUISSON Jean-Marc	Lyon
M.	FLORICOURT Joël	Guadeloupe
M.	RIVOAL Joël	Bordeaux
	liste complémentaire	
Mme	BRUNEL Régine	Strasbourg
M.	VARICHON Lionel	Nice

Spécialité : Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

	liste principale	
Mme	MEILLER Jacqueline	Lyon
Mme	MESSE Anne-Marie	Nancy-Metz
Mme	SERVEAU Catherine	Nantes

Spécialité : Sciences et techniques industrielles

	liste principale	
Mlle	BASQUIN Isabelle	Versailles
M.	CHAZALETTE Eric	Strasbourg
M.	DASTILLUNG Jean-Paul	Nancy-Metz
M.	LEBOURGEOIS André	Caen
M.	PICARD Alain	Nantes
M.	SASSIER Bruno	Lyon
M.	THIERY Jean-Philippe	Versailles
	liste complémentaire	
Mme	BAILLON Joëlle	Orléans-Tours
M.	BRUNEL Claude	Nantes

Formation tout au long de la vie

Audience du 9 mars 2001 auprès de Monsieur J. PIGEASSOU - Cabinet du ministre J. LANG - assisté de Monsieur J. DEROY - DPE -

Délégation de l'UNSA Education :
Rémy PIERROT UNSA
Bernard LEFEVRE SNPDEN – UNSA
Michelle STRAHM SE – UNSA
Luc BERILLE SE – UNSA
Jean-Louis BLANC UNSA
Xavier LAMY SI.EN – UNSA

Cette audience a permis de faire un large tour d'horizon sur les problèmes relatifs à la place et à l'organisation de la formation continue dans le réseau des EPLE.

La délégation a souligné l'importance d'inscrire dans un continuum tout au long de la vie, la formation initiale et la formation continue pour tenter d'enrayer la sortie du système éducatif de 60 000 jeunes par an sans qualification reconnue.

Nous avons insisté sur l'importance de mobiliser le réseau des GRETA et des EPLE pour contribuer pleinement à ce projet social.

1. Un premier constat

Trois facteurs se conjuguent aujourd'hui :

- 1- une reprise économique forte ;
- 2- une demande accrue de main d'œuvre qualifiée ;
- 3- une baisse démographique des élèves scolarisés (-700 000)

A partir de ce constat, comment le MEN peut-il renforcer l'offre publique de formation ?

Nécessité d'explorer de nouvelles voies en articulant mieux la formation initiale, la formation en entreprise, la validation des acquis et la formation continue.

J. PIGEASSOU : « *il nous faut poursuivre notre politique d'information, d'orientation et d'insertion des jeunes en valorisant les filières* ».

2. Evolution du réseau des GRETA

La délégation a demandé que le problème de l'articulation juridique et financière entre les EPLE et les GRETA soit de nouveau posée pour rendre la formation continue plus offensive au regard des nouvelles exigences du marché.

Bien que les GRETA aient été créés en 1971, ils n'ont toujours pas d'existence juridique propre et continuent de dépendre, pour toutes les décisions importantes, du CA de l'établissement support.

Leur succès relatif et le poids qu'ils représentent aujourd'hui sur le marché de la formation continue retiennent peu l'engagement des personnels et de l'encadrement de la formation initiale.

3. Résorption de l'emploi précaire – Protocole SAPIN

Ce sujet a été évoqué avec la participation de Monsieur DEROY – chef de bureau à la DPE.

La délégation a beaucoup insisté pour que les modalités retenues pour la mise en œuvre des concours soient clairement définies et accessibles « en ligne » à tous les bénéficiaires de la loi Sapin.

- Quels sont les corps susceptibles d'accueillir les personnels concernés (enseignants et administratifs) ?
- Comment s'effectuera le reclassement des personnels ?
- Quid des non-enseignants ? (CFC, chargé de mission, coordinateur, animateur Qualité, directeur technique,...)

Un vade-mecum sera réalisé pour éclairer les personnels et les GRH des GRETA sur toutes ces questions.

La délégation a rappelé l'importance de la valorisation de l'expérience professionnelle acquise dans le réseau de la formation continue pour qu'elle soit reconnue et prise en compte par les jurys de concours.

Xavier LAMY
IEN / FC Poitiers

Claude GAUTHIER

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès de notre collègue retraité, Claude GAUTHIER, figure bien connue de notre syndicat où, après avoir été responsable départemental puis responsable académique, il occupait le poste de trésorier académique depuis de longues années.

Notre collègue a trouvé la mort le vendredi 3 novembre 2000 dans un tragique accident de la route qui a coûté la vie à sa fille de 28 ans et à son épouse.

Ancien élève de l'Ecole Normale de garçons de Melun, Claude est devenu professeur d'histoire-géographie après un passage à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud. Il a enseigné, ensuite, à l'Ecole Normale de Vesoul, puis de Caen, avant de se diriger vers le métier d'inspecteur en 1975. Deux circonscriptions primaires lui ont été confiées, tout d'abord à Caen-ouest, puis à Pompey, près de Nancy, où il a terminé sa carrière en 1992, date de sa retraite.

Dynamique et curieux de tout, il avait repris ses études et avait une thèse en cours. Touché dans sa vie par le handicap de sa fille Isabelle, il avait eu à cœur de consacrer son temps et son énergie à la vie associative.

Homme de cœur, intègre, rigoureux, attaché aux valeurs du service public et fidèle militant de notre syndicat, il restera dans notre mémoire et nous exprimons à son fils et à ses proches toute notre reconnaissance et notre respect.

*Nicole LEVAL, IEN Nancy 1
Jocelyne JUPILLE, IEN Vandoeuvre*

Jean-Claude NEFF

Nous avons appris avec stupéfaction et tristesse le décès brutal de notre collègue et ami Jean-Claude NEFF, enlevé à l'affection des siens le 14 janvier 2001.

L'Inspecteur d'Académie de La Réunion, ses collègues en activité et retraités témoignent à sa famille et à ses proches l'expression de leur profonde et sincère sympathie.

Elève de l'Ecole Normale d'instituteurs de l'Aube de 1958 à 1960, il exerce à sa sortie dans un collège de Vandœuvre (10). Très tôt (en 1961) son sens naturel des responsabilités l'amènera à prendre un poste de directeur à l'école d'Essoyes

(10). L'année suivante, il part pour Londres comme assistant.

En 1962, il revient en terre auboise où il est nommé PEGC Lettres-Anglais au CEG de Romilly-sur-Seine. Appelé sous les drapeaux l'année suivante, il effectue alors son service militaire en coopération en République Centrafricaine. Il passe dix années de sa vie dans cette région où le lycée de Berbérati et le lycée de Bangui l'accueilleront.

Après cet exil volontaire et apprécié, il revient en France et hérite d'un poste dans le collège de Sainte-Savine près de Troyes.

Reçu au CRIDEN, il est nommé IDEN en 1986, à Troyes où il prend la mesure de sa nouvelle fonction.

En 1989, il obtient le poste d'IEN de Sainte-Suzanne (Réunion) et élu par ses pairs, il accepte la charge de représentant académique du SNIDEN. Il reste cinq ans en circonscription avant d'être appelé à exercer les fonctions d'IEN Adjoint à l'Inspecteur d'Académie en 1994. Parallèlement, toujours actif au sein de notre syndicat, il en devient le trésorier académique.

Esprit fin et cultivé, Jean-Claude NEFF savait se distinguer en toutes circonstances par sa solidité de jugement et de caractère. L'ensemble de son parcours, l'expérience acquise au fil des années, son savoir-faire prenant appui sur une réflexion toujours aiguisée et un souci constant de perfection ont été sanctionnés en 1997 par l'inscription sur la liste d'aptitude d'IA-IPR.

Autorisé à faire valoir ses droits à la retraite en septembre 2000, il avait accepté de garder le trésor du SIEN-FEN en tant qu'adhérent retraité.

Nous garderons tous le souvenir d'un homme d'une extrême rigueur intellectuelle et morale. Il alliait compétence professionnelle et exceptionnel sens du service public. Chacun appréciait son bon sens, son humanisme et surtout sa générosité, car il se donnait sans compter à sa mission.

Au-delà des différences de points de vue et de sensibilité, tous reconnaissent à Jean-Claude la qualité de son investissement personnel.

A son épouse, à sa famille, à ses proches, nous présentons nos sincères condoléances

*Jacqueline SECRETTAND
Responsable académique Réunion*

Jean FONTES

Lors des dernières journées organisées par l'Inspection Générale de mathématiques et de sciences physiques, nous avons appris la disparition brutale de Jean FONTES, Inspecteur de l'Education Nationale en mathématiques – sciences physiques.

Adieu Jean, toi qui ne manquais aucune de ces réunions que tu égayais de savoureuses anecdotes et d'histoires drôles, toi qui avais si bien organisé celle de novembre 2000, toi qui avais le soleil dans la voix et le cœur, tu vas nous manquer, tu nous manques déjà.

Recruté en 1971, tu étais le plus expérimenté d'entre nous : 30 années au service de l'Inspection.

Syndicalement tu t'es aussi investi : j'ai fait ta connaissance en 1986. Nous étions alors tous les deux membres de la commission administrative du SNIET.

Adieu Jean, nous ne t'oublierons pas.

Renée HASIAK

Ainsi va la vie... nous n'entendrons donc plus sa voix rocailleuse à l'accent chantant demander « la Camarade Renée ». En fin de journée, ses appels empreints de sympathie chaleureuse, d'humour, mais aussi, parfois, d'ironie cinglante, avaient ce pouvoir magique de balayer instantanément le stress accumulé, de dissiper toute lassitude. Le Sud et le soleil venaient illuminer le quotidien parisien.

Merci pour ces instants volés, petits bonheurs fugaces qui s'éloignent quand on a raccroché mais dont on garde à tout jamais le souvenir ému.

Evelyne